
« Engagements quartiers 2030 » **Signature du Contrat de ville de Valence Romans Agglo**

Thierry Devimeux, Préfet de la Drôme, Nicolas Daragon, Président de Valence Romans Agglo, maire de Valence et Marie Hélène Thoraval, vice-présidente de l'Agglo, maire de Romans-sur-Isère, ont signé, le mercredi 15 mai, le Contrat de ville 2024-2030.

Qu'est-ce que le Contrat de ville ?

Le Contrat de ville est le cadre unique de référence de la Politique de la ville et des politiques menées par les pouvoirs publics en faveur des quartiers prioritaires.

Dispositif transversal et partenarial, il permet la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'habitat, de culture, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé... avec pour enjeu de réduire les écarts de développement entre ces quartiers et le reste du territoire.

Sa gestion repose, à l'échelle locale, sur le triptyque :

- > Valence Romans Agglo (à qui cette compétence a été confiée) ;
- > Villes (Romans-sur-Isère et Valence) ;
- > Les services de l'État sous l'autorité du Préfet de la Drôme (Caisse d'allocations familiales, Agence régionale de santé, Éducation nationale).

Quels sont les quartiers concernés ?

Depuis 2014, l'Agglo compte 6 Quartiers politique de la ville (QPV) :

- > **4 à Valence** (soit 12 610 habitants/20% des Valentinois) :
 - les Hauts de Valence (Le Plan et Fontbarlettes) ;
 - Le Polygone ;
 - Valensolles ;
 - La Chamberlière.
- > **2 à Romans-sur-Isère** (soit 4 978 habitants/15% des Romanais) :
 - Le Centre ancien ;
 - Le Quartier Est.

Ce contrat est accompagné par la révision de la géographie prioritaire des quartiers afin d'obtenir un zonage au plus proche des réalités du terrain. Cette actualisation, en collaboration avec l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) sur la base de critères démographiques et de pauvreté, permet de répondre aux fragilités de ces territoires.

Contact presse

Direction communication | 04 75 81 30 30 | communication@valenceromansagglo.fr
valenceromansagglo.fr et suivez nous sur



Concertation citoyenne et élaboration partenariale

Le Contrat de ville 2024-2030, signé officiellement le mercredi 15 mai, a été conçu sur la base de concertations citoyennes organisées par la préfecture en collaboration avec les collectivités et leurs services. Ces rencontres ont eu lieu dans chaque quartier à l'été 2023. Les habitants ont été amenés à imaginer comment pourrait être leur quartier en 2030 et à faire des propositions concrètes.

Cette concertation, en plus de celles organisées avec les bailleurs sociaux et les structures et acteurs locaux, a permis d'établir un diagnostic partagé sur chaque quartier et de définir les priorités de l'actuel Contrat de ville.

Elle a été suivie d'ateliers thématiques réunissant les services des Villes de Valence, de Romans-sur-Isère et de l'Agglo, puis de réunions avec les services et opérateurs de l'État. Ce travail partenarial a permis de définir les axes prioritaires et les orientations transversales du Contrat de ville qui vont guider les actions menées dans les quartiers jusqu'en 2027, année de la « clause de revoyure » instaurée par l'État.

4 axes prioritaires

- > **Emploi et développement économique** (soutenir la réussite scolaire et éducative, favoriser l'insertion, développer l'offre de formation et lever les freins à l'emploi) ;
- > **Cadre de vie et logement** (renforcer l'attractivité et la gestion des espaces partagés, améliorer l'état du patrimoine bâti) ;
- > **Santé et alimentation durable** (accompagner et promouvoir une santé accessible pour tous et une alimentation saine et durable) ;
- > **Culture et sport** (soutenir le développement de l'offre sportive, accompagner et promouvoir une culture de qualité).

3 orientations transversales

Ces 4 axes prioritaires sont complétés par 3 orientations transversales :

- > Le respect et la promotion des valeurs républicaines,
- > L'égalité femme/homme,
- > La transition écologique.

Chaque année, un appel à projet permet de soutenir des projets à destination des habitants des quartiers qui répondent aux critères du Contrat de Ville. En 2023, 68 projets ont été déposés et 61 ont été retenus par le comité de suivi partenarial.

Évaluation annuelle

Le Contrat de ville « Engagements quartiers 2023 » de Valence Romans Agglo repose sur une gouvernance renouvelée de la politique de la ville à l'échelle des collectivités.

Par ailleurs, des référents seront désignés pour chaque axe prioritaire du Contrat de ville et une évaluation annuelle des fiches actions sera réalisée. Ainsi le cadre d'intervention des pouvoirs publics sera évolutif et adaptable aux évolutions des quartiers et des attentes des habitants.

À Valence, ville expérimentale, le contrat de ville sera soutenu avec la Force d'Action Républicaine, permettant de mobiliser des moyens supplémentaires.



Contact presse

Direction communication | 04 75 81 30 30 | communication@valenceromansagglo.fr
valenceromansagglo.fr et suivez nous sur

